

<b>Zeitschrift:</b>	Das Rote Kreuz : officielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz
<b>Band:</b>	46 (1938)
<b>Heft:</b>	3
<b>Artikel:</b>	Est-il opportun de prévoir en Suisse une Croix-Rouge de la Jeunesse?
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-973476">https://doi.org/10.5169/seals-973476</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Est-il opportun de prévoir en Suisse une Croix-Rouge de la Jeunesse ?

---

On se souvient que la question d'une «Croix-Rouge de la Jeunesse» qui avait été soulevée, puis abandonnée (sauf à Genève et dans l'Emmental) il y a quelques années en Suisse, a été reprise à l'occasion de l'assemblée des délégués de la Croix-Rouge à Rapperswil en 1937.

Dès lors la Direction de la Croix-Rouge suisse s'est occupée de l'affaire, mais sans arriver jusqu'ici à une solution. Le Comité central a estimé qu'il serait bon de connaître quelques opinions émanant des milieux de notre Croix-Rouge. Nous ouvrirons dès lors volontiers une discussion à ce sujet, car il est à prévoir que la question reviendra probablement sur le tapis le 22 mai prochain à la réunion des délégués de 1938 à Bâle.

Jusqu'ici nous nous trouvons en présence d'une proposition du Dr André Patry, président de la section genevoise de la *Croix-Rouge de la Jeunesse*, tendant à la constitution de sections cantonales de la Jeunesse, fondées, surveillées et soutenues par nos sections régionales de la Croix-Rouge suisse. Le Dr Patry préconise:

1<sup>o</sup> un secrétariat permanent qui formerait un lien entre les Croix-Rouges de la Jeunesse, dirigé par «une animatrice», et placé sous la surveillance d'un *Comité central de la Croix-Rouge de la Jeunesse*; il prévoit aussi des comités cantonaux ou locaux dans lesquels le corps enseignant serait largement représenté.

2<sup>o</sup> Ces sections ou sous-sections de la Jeunesse seraient subventionnées par les sections ordinaires de la Croix-Rouge, par

les autorités cantonales ou locales, par des bienfaiteurs; et alimentées par des cotisations de la part des «juniors» provenant des écoles primaires et secondaires.

Tel est, très sommairement résumé, le projet de Genève auquel s'est rallié à la séance de Rapperswil M. Honegger ainsi que M. Merz de Berthoud (voir à ce sujet *La Croix-Rouge* 1937, pages 165 à 171).

Au sein du Comité central une autre idée a été soulevée, celle d'étudier la participation effective des éclaireurs, et *d'embrigader les scouts* dans les rangs de la Croix-Rouge. Un membre de la Direction a même suggéré d'admettre l'organisation des éclaireurs suisses comme «société affiliée» à la Croix-Rouge (au même titre que la S. S. T. S. S., que les gardes-malades, les samaritains).

Cette suggestion demande aussi à être étudiée; elle aurait peut-être l'avantage d'éviter l'éparpillement des forces, tout en ralliant la jeunesse suisse à la Croix-Rouge de notre pays sans nécessiter la formation d'une organisation nouvelle, forcément coûteuse, mais de profiter d'une institution excellente — boy-scouts et girl-scouts — telle qu'elle existe dans tous nos cantons.

La discussion est ouverte et notre Revue de la Croix-Rouge sera heureuse d'accueillir dans ses colonnes des indications tendant — sous une forme ou sous une autre — à intéresser plus que jusqu'ici notre jeunesse à la Croix-Rouge du pays.

Dr M.